

Avis de convocation / avis de réunion

IDS

Société Anonyme au capital de 2 655 530 euros
Siège social : 20 rue Joseph Serlin - 69001 LYON

393 883 400 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 20 JUIN 2019

Avis rectificatif de réunion valant avis de convocation

Dans l'avis précité, il convient de lire à la deuxième résolution (Affectation du résultat), le texte suivant :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter **le bénéfice** (et non **la perte**) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 796 381,58 euros de la manière suivante :

Le reste de la résolution et de l'affectation du résultat demeure inchangée.

Dans l'avis précité, il convient de lire à la dixième résolution, le texte suivant :

DIXIEME RESOLUTION (*Décision relative au mandat du Commissaire aux comptes titulaire*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de l'arrivée du terme du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL à l'issue de la présente Assemblée Générale décide de nommer la société PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices qui prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans l'avis précité, il convient de lire à la onzième résolution, le texte suivant :

ONZIEME RESOLUTION (*Décision relative au mandat du Commissaire aux comptes suppléant*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de l'arrivée du terme du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société COMMISSARIAT CONTRÔLE AUDIT (C.C.A) à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Jean-Baptiste Deschryver en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices qui prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'ordre du jour et le texte des autres résolutions demeurent également inchangés.